



**NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU  
 COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site internet de la Ville.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs du budget principal de la Commune et du budget annexe Eau.

Le compte administratif 2023 retrace l'ensemble des mandats de paiement et des titres de recettes réalisés pour l'exercice 2023.

**A. CA BUDGET PRINCIPAL**

**RÉSULTATS DE 2023**

	Dépenses de l'exercice 2023	Recettes de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	1 243 886,22	1 299 019,60	255 679,24		55 133,38	310 812,62
Fonctionnement	4 496 839,60	4 607 580,18	276 478,35	0,00	110 740,58	387 218,93
<b>Totaux :</b>	<b>5 740 725,82</b>	<b>5 906 599,78</b>	<b>532 157,59</b>	<b>0,00</b>	<b>165 873,96</b>	<b>698 031,55</b>

Excédent d'investissement, ligne R001 :	310 812,62
Dépenses d'investissement engagées, non mandatées :	42 741,60
Recettes d'investissement engagées, non perçues :	28 375,00
<b>Besoin de financement :</b>	<b>14 366,60</b>
<b>Affectation en réserves, excédent de fonctionnement capitalisé (1068) :</b>	<b>0,00</b>
<b>Affectation en report à nouveau, ligne 002 :</b>	<b>387 218,93</b>



## 1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à notre Collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services Communaux.

### a. Vue générale de la section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2023	4 496 839,60 €	4 607 580,18 €
Report exercice 2022		276 478,35 €
Total réalisations	4 496 839,60 €	4 884 058,53 €
Restes à réaliser à reporter en 2024	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	4 496 839,60 €	4 884 058,53 €
<b>Résultat exercice 2023</b>		<b>387 218,93 €</b>

### b. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de 2023 se sont élevées à 4 496 839,60 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2023	%
011 – Charges à caractère général	757 180,04 €	16,84 %
012 – Charges de personnel	1 940 394,64 €	43,15 %
014 – Atténuation de produits	1 080,00 €	0,02 %
65 – Autres charges de gestion courante	506 992,60 €	11,27 %
66 – Charges financières	52 045,10 €	1,16 %
67 – Charges exceptionnelles	1 270,32 €	0,03 %
68 – Dotations aux provisions	3 000,00 €	0,07 %
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 234 876,90 €	27,46 %
<b>Total</b>	<b>4 496 839,60 €</b>	

**Chapitre 011** : il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures et travaux d'entretien, les taxes foncières payées par la Commune, les assurances, les fournitures scolaires pour le Groupe scolaire St Exupéry, ...

**Chapitre 012** : ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

**Chapitre 014** : il s'agit des dégrèvements de taxes foncières sur les propriétés non bâties pour les jeunes agriculteurs.

**Chapitre 65** : ce chapitre retrace le versement des indemnités, cotisations et frais de formation des élus pour un montant de 93 229,70 €, la subvention au CCAS de 332 500 €, les subventions de fonctionnement aux associations (36 339 €), la contribution obligatoire pour le Sacré Cœur (44 198 €) et divers (non valeur, participation frais groupement de commandes FDE et prélèvements à la source) pour un montant de 725,90 €.

**Chapitre 66** : ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

**Chapitre 67** : il s'agit de charges exceptionnelles (participation pour la stérilisation de chats sauvages, frais de réparations sur véhicules de particuliers suite sinistre...).

**Chapitre 042** : il s'agit des dotations aux amortissements et des opérations liées aux cessions immobilières.

### c. Recettes de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de 2023 se sont élevées à 4 607 580,18 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2023	%
013 – Atténuation de charges	98 850,56 €	2,14 %
70 – Produits des services	61 784,52 €	1,34 %
73 – Impôts et taxes	1 653 555,24 €	35,89 %
74 – Dotations et participations	1 628 327,19 €	35,34 %
75 – Autres produits de gestion courante	106 496,33 €	2,31 %
76 – Produits financiers	0,00 €	0,00 %
77 – Produits exceptionnels	333 877,90 €	7,25 %
78 – Reprises sur provisions	0,00 €	0,00 %
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	724 688,44 €	15,73 %
<b>Total</b>	<b>4 607 580,18 €</b>	
002 – Résultat de fonct. reporté (pour mémoire)	276 478,35 €	

**Chapitre 013** : ce chapitre comprend principalement les remboursements des rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladies et accidents du travail.

**Chapitre 70** : ce chapitre comprend les ventes (achat de concessions au cimetière), les redevances d'occupation du domaine public, les prestations de service (services périscolaires) ... Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour le restaurant scolaire : 30 773 € ainsi que les remboursements de charges de Ternoiscom et la région des Hauts de France pour les mises à disposition des bâtiments communaux : 14 825,16 €.

**Chapitre 73** : ce chapitre concerne principalement la fiscalité locale (1 452 970 €). Les autres recettes de ce chapitre sont le FPIC (54 658 €), la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (52 054,96 €), la taxe afférente aux droits de mutation (61 481,81 €), les attributions de compensation de Ternoiscom (29 042,27 €) ainsi que les droits de place (3 348,20 €).

**Chapitre 74** : ce chapitre concerne les dotations de l'État dont la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ainsi que les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux.

**Chapitre 75** : ce chapitre concerne l'encaissement de locations des logements communaux et des salles communales.

**Chapitre 77** : ce chapitre comprend les recettes exceptionnelles comme les remboursements d'assurance suite aux sinistres, les produits de cessions d'immobilisations...

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.

## 2) SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Le budget de la ville regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur et la consistance du patrimoine de la Collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, d'outillage technique, de véhicules... mais aussi d'études et travaux soit sur des structures déjà existantes soit sur des structures nouvelles.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites « patrimoniales » telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxes d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

### a. Vue générale de la section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2023	1 243 886,22 €	1 299 019,60 €
Report exercice 2022	0,00 €	255 679,24 €
Total réalisations	1 243 886,22 €	1 554 698,84 €
Restes à réaliser à reporter en 2024	42 741,60 €	28 375,00 €
Résultat cumulé	1 286 627,82 €	1 583 073,84 €
<b>Résultat exercice 2023</b>		<b>296 446,02</b>

## b. Dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 1 243 886,22 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2023	%
16 – Emprunts et dettes assimilées	277 647,88 €	22,32 %
20 – Immobilisations incorporelles	3 540,00 €	0,29 %
21 – immobilisations corporelles	177 499,47 €	14,27 %
23 – Immobilisations en cours	60 510,43 €	4,86 %
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	724 688,44 €	58,26 %
041 – Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 %
<b>Total</b>	<b>1 243 886,22 €</b>	

Les principaux investissements réalisés en 2023 sont les suivants :

- Création du site internet de la Commune : 3 540 €
- Acquisition immeuble 20 rue d'Hesdin : 67 040,51 €
- Travaux de marquage au sol : 25 956,73 €
- Travaux de réfection trottoirs Avenue P. Lebas, de sécurisation des piétons croisement rue de Gaulle/rue des Lombards et de renforcement chemin du bois de Cercamp : 33 408,95 €
- Aménagement d'une écluse rue des Lombards : 4 842,50 €
- Acquisition d'une débroussailleuse et d'un désherbeur à chaleur pulsée : 3 689 €
- Acquisition de 7 défibrillateurs : 11 012,40 €
- Acquisition d'un podium : 26 664 €
- Acquisition d'un adoucisseur pour le groupe scolaire : 1 396,98 €
- Acquisition d'un sèche-linge et d'un lave-vaisselle pour le restaurant scolaire : 3 488,40 €
- Mission AMO pour la graineterie : 7 680 €
- Travaux extension du réseau éclairage public rue Clémenceau : 19 964,63 €
- Travaux de terrassement d'un terrain rue Clémenceau : 32 865,80 €
- Le remboursement de la dette en capital s'élève à 267 561,16 €

### c. Recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 1 299 019,60 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2023	%
10 – FCTVA, taxes d'aménagement	45 081,28 €	3,47 %
1068 – Excédent de fonctionnement	0,00 €	0,00 %
13 – Subventions d'investissement	19 061,42 €	1,47 %
16 – Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 %
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 234 876,90 €	95,06 %
041 – Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 %
<b>Total</b>	<b>1 299 019,60 €</b>	
001 - Excédent d'investissement reporté	255 679,24 €	

Les principales recettes d'investissement ont été constituées par :

- Le FCTVA : 43 352,12 €
- Les taxes d'aménagement : 1 729,16 €
- La DETR 2021 pour extension réseau éclairage public rue Clémenceau : 8 072,42 €
- L'acompte (50 %) de la DETR 2021 pour l'AMO du groupe scolaire : 9 375 €
- Les amendes de police 2023 : 1 614 €

#### Restes à réaliser :

Les crédits inscrits au BP 2023 en investissement engagés dans la comptabilité mais non payés en 2023 sont distingués dans le compte administratif dans la colonne « restes à réaliser ». Ainsi, 42 741,60 € sont reportés de 2023 à 2024 qui correspondent à l'acquisition du logiciel My Perischool pour les encaissements du restaurant scolaire et de la garderie (8 253,60 €), au solde de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « école de demain » (8 856 €) et au solde de la maîtrise d'œuvre des 2 friches commerciales (25 632 €).

Au même titre, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2023 peuvent être reportées par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 28 375,00 € et correspondent au solde de la DETR 2021 pour l'AMO « école de demain » (9 375 €) et la DETR 2022 pour l'AMO de la Cité des solidarités (19 000 €).

## B. CA BUDGET ANNEXE EAU

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 062-216203612-20240416-2024\_04\_10\_15-BF

Les résultats de clôture de ce budget annexe s'établissent comme suit :

	Dépenses de l'exercice 2023	Recettes de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	0,00	6 358,72	74 901,33		6 358,72	81 260,05
Exploitation	6 795,12	40 451,40	297 856,57	-	33 656,28	331 512,85
Totaux :	6 795,12	46 810,12	372 757,90	-	40 015,00	412 772,90

Excédent d'investissement, ligne R001 :	81 260,05
Dépenses d'investissement engagées, non mandatées :	-
Recettes d'investissement engagées, non perçues :	-
Besoin de financement :	-
Affectation en réserves, excédent de fonctionnement capitalisé (1068) :	-
Affectation en report à nouveau, ligne 002 :	331 512,85



Les recettes d'exploitation 2023 s'élèvent à 40 451,40 €. Elles se composent des produits de gestion courante (surtaxe eau).

Les dépenses d'exploitation 2023 s'établissent à 6 795,12 €. Elles se composent en premier lieu des charges à caractère général (436,40 €) correspondant à une réparation d'une fuite d'eau après compteur au groupe scolaire. Ces dépenses à caractère général sont complétées par l'amortissement des équipements pour 6 358,72 €.

En investissement, le compte administratif retrace les opérations d'ordre entre section (amortissement des équipements) pour un montant de 6 358,72 €.

Il n'y a pas eu de dépenses d'investissement.

Par ailleurs, il n'y a pas d'emprunt sur le budget annexe.